

ETF capitalisant *vs* distribuant

Même indice, même performance de départ. Une seule différence : ce que deviennent les dividendes.

Les entreprises contenues dans un ETF versent des dividendes. Un ETF capitalisant les réinvestit automatiquement : la valeur de ta part augmente. Un ETF distribuant te les verse sur ton compte. Dans un compte-titres, cette différence pèse lourd sur le long terme.

CRITÈRE	CAPITALISANT	DISTRIBUANT
Les dividendes	Réinvestis automatiquement dans le fonds	Versés sur ton compte, 1 à 4 fois par an
Dans un compte-titres	Pas d'impôt tant que tu ne vends pas ◆	Flat tax de 31,4 % à chaque versement
Dans un PEA	Pas d'impôt tant que l'argent reste dans le plan	Pas d'impôt tant que l'argent reste dans le plan
Effet des intérêts composés	Maximal : tout est réinvesti ◆	Réduit si les dividendes ne sont pas réinvestis
Revenus réguliers	Non	Oui ◆
Ce qu'il y a à faire	Rien ◆	Réinvestir soi-même si on le souhaite
Profil qui s'y retrouve	Faire grossir un capital	Percevoir un complément de revenus

◆ Avantage factuel sur ce critère

L'EXEMPLE CHIFFRÉ

137 €

réinvestis par an avec un ETF distribuant en compte-titres, contre 200 € avec un capitalisant (10 000 € placés, dividendes de 2 %).



◆ CE QU'ON OBSERVE SOUVENT

- ◆ Pour construire un patrimoine sans besoin de revenus immédiats, le capitalisant est le format le plus souvent retenu.
- ◆ Le distribuant trouve sa place quand on veut percevoir des revenus, par exemple à l'approche de la retraite.
- ◆ Dans un PEA, la différence fiscale disparaît : le choix devient surtout une question de praticité.

◆ À RETENIR

Ce n'est pas une question de qualité d'ETF, mais de ce que tu veux faire de tes dividendes : les laisser travailler, ou les percevoir.

Données. Fiscalité 2026 (flat tax à 31,4 %). Rendement en dividendes d'environ 2 % pris à titre d'exemple, hors frais.

Document éducatif : il présente des observations générales et ne constitue pas un conseil financier personnalisé. Chaque situation est différente ; pour une décision importante, rapproche-toi d'un professionnel agréé.